

SÉANCE SPÉCIALE DU 15 MAI 2023, 19 H.

Lundi, le 15 mai 2023, se tient à l'Hôtel de Ville, à 19 h, la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau. Cette séance est sous la présidence de M. le maire Germain Grenon.

Sont présents :	M. le conseiller	Gérald Morin
	Mme la conseillère	Geneviève Migneault
	M. le conseiller	Pierre Girard
	M. le conseiller	André Dufour
	M. le conseiller	Marc-André Guay
	M. le conseiller	Richard Sirois

M. Daniel Hudon, greffier-trésorier et directeur général, assiste aussi à la séance.

Conformément à l'article 153 du Code municipal, le conseil constate et mentionne que l'avis de convocation de la présente séance spéciale a été dûment signifié à tous les membres du conseil.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par le soussigné, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par M. le maire Germain Grenon, pour être tenue à l'Hôtel-de-ville situé au 140, boulevard Saint-David, lundi, le 15^e jour de mai 2023, à 19 h, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir:

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Écocentre – Entente et emphytéose – MRC du Fjord-du-Saguenay – Résolution 148-2023;
- 3.0 Demande d'aide financière – MRC du Fjord-du-Saguenay – Projets structurants :
 - 3.1 Foyer – Camping;
 - 3.2 Traitement d'insectes piqueurs.
- 4.0 Adoption du Règlement 545 (Crédit de taxes);
- 5.0 Engagements – Camp de jour;
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

DONNÉ ce 11^e jour du mois de mai 2023.

Daniel Hudon
Greffier-trésorier et directeur général

155-2023

Acceptation de l'ordre du jour de la séance spéciale du 15 mai 2023, 19 h.

ORDRE DU JOUR :

- 1.0 Mot de bienvenue;
- 2.0 Écocentre – Entente et emphytéose – MRC du Fjord-du-Saguenay – Résolution 148-2023;
- 3.0 Demande d'aide financière – MRC du Fjord-du-Saguenay – Projets structurants :
 - 3.1 Foyer – Camping;
 - 3.2 Traitement d'insectes piqueurs.
- 4.0 Adoption du Règlement 545 (Crédit de taxes);
- 5.0 Engagements – Camp de jour;
- 6.0 Période de questions.
Levée de l'assemblée.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par M. le conseiller Marc-André Guay et résolu que l'ordre du jour de la séance spéciale du 15 mai 2023, 19 h, soit et est accepté. Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

156-2023

Écocentre – Entente et emphytéose – MRC du Fjord-du-Saguenay – Résolution 148-2023.

CONSIDÉRANT la résolution 148-2023 par laquelle la Municipalité autorisait la signature de l'entente intermunicipale et de l'emphytéose concernant l'Écocentre de Saint-David-de-Falardeau sous certaines réserves

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller Gérald Morin, appuyé par M. le conseiller Richard Sirois et résolu que soit et est abrogée la résolution 148-2023 ; et que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise M. le maire Germain Grenon à signer pour et au nom de la Municipalité, l'entente intermunicipale reçue de la MRC du Fjord-du Saguenay le 27 avril 2023, et l'emphytéose reçue le 1^{er} mai 2023. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

157-2023

Demande d'aide financière – MRC du Fjord-du-Saguenay – Projets structurants – (Foyers – Camping) – Autorisation de signature.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Girard, appuyé par Mme la conseillère Geneviève Migneault et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau autorise M. le greffier-trésorier et directeur-

général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide dans les cadres du Programme d'aide de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'aider à l'acquisition de 45 foyers extérieurs pour le Camping municipal l'Oasis. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

158-2023

Demande d'aide financière – MRC du Fjord-du-Saguenay – Projets structurants – (Traitement insectes piqueurs) – Autorisation de signature.

Il est proposé par M. le conseiller Marc-André Guay, appuyé par M. le conseiller Gérald Morin et résolu que la Municipalité de St-David-de-Falardeau autorise M. le greffier-trésorier et directeur-général Daniel Hudon à signer, pour et au nom de la municipalité, une demande d'aide dans les cadres du Programme d'aide de soutien aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'aider au financement du traitement biologique contre les insectes piqueurs. Adopté à l'unanimité des conseillers(ère).

159-2023

Adoption du Règlement 545 (Crédit de taxes).

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que le Règlement #545 ayant pour objet de modifier le Règlement 489 qui concerne le programme de crédit de taxes pour favoriser l'implantation et la croissance de certaines entreprises, soit et est accepté. Adopté à l'unanimité des conseillers (ère).

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE DUBUC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID-DE-FALARDEAU**

RÈGLEMENT 545

Règlement ayant pour objet de modifier le Règlement 489 qui concerne le programme de crédit de taxes pour favoriser l'implantation et la croissance de certaines entreprises.

CONSIDÉRANT

le Règlement 489 qui a pour objet de créer un programme de crédit de taxes pour favoriser l'implantation et la croissance de certaines entreprises.

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 92.1 et 92.6 de la Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q. chap. C-47.1).

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil de la Municipalité tenue le 1^{er} mai 2023 et qu'il a été présenté et déposé lors de cette même séance.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro 545 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante comme s'il était ici au long récité.

ARTICLE 2

Nom du règlement

Le présent règlement porte le titre « Règlement 545 modifiant le Règlement 489 qui concerne le programme de crédit de taxes. »

ARTICLE 3

L'article 21 du Règlement 489 est modifié pour se lire dorénavant comme suit :

« Valeur totale et valeur annuelle moyenne des crédits

La valeur totale des crédits de taxes pouvant être accordés en vertu du programme de crédit de taxes visé au présent règlement est fixée à maximum 250 000 \$, la moyenne annuelle de cette valeur ne pouvant excéder 24 500 \$ ¹.

¹ La moyenne annuelle de la valeur totale de l'aide qui peut être accordée ne doit pas excéder le montant le plus élevé entre 25 000 \$ et celui qui correspond à 1 % du total des crédits prévus au budget de la Municipalité pour les dépenses de fonctionnement de celle-ci pour l'exercice financier durant lequel le règlement est adopté. Dans ce cas, aucune approbation n'est nécessaire des personnes habiles à voter et du MAMOT. Pour toute somme supplémentaire, voir les approbations prévues à l'article 92.1, alinéa 6, de la Loi sur les compétences municipales. »

ARTICLE 4

Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau, tenue le 15^e du mois de mai 2023 et signé par le maire et le greffier-trésorier et directeur général.

**GERMAIN GRENON
MAIRE**

**DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**

160-2023

Engagement – Camp de jour.

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures fait afin de combler les postes de moniteurs/monitrices et surveillants pour le Camp de jour et la halte-garderie

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par M. le conseiller André Dufour, appuyé par M. le conseiller Pierre Girard et résolu que la Municipalité de Saint-David-de-Falardeau autorise l'embauche pour le bon fonctionnement du camp de jour, des personnes nécessaires à cette activité, en fonction de l'ordre établi par le comité des loisirs, et de la quantité d'inscriptions et de la capacité d'accueil, le tout aux conditions suivantes:

- Moniteurs – Camp de jour
7 sem. X 40 h/sem. X 15,25 \$/h
 - Julia Gaudreault;
 - Camille St-Germain;
 - Amélie Gagnon

- Moniteurs – Camp de jour
7 sem. X 35 h/sem. X 15,25 \$/h
 - Marianne Tremblay;
 - Élysabeth Fillion;
 - Jane Prince;
 - Rosalie Tremblay-Hudon
 - Ellie Gaudreault.

- Halte-garderie :
 - Mahée Pivin

et que Mme Lynda Émond soit et est autorisée à combler aux mêmes termes et conditions tout poste qui pourrait devenir vacant, le cas échéant.

Mme la conseillère Geneviève Migneault n'enregistre pas son vote sur cette résolution en invoquant l'article 164 du Code municipal, 300 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ère).

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (19 h 12).

Je, Germain Grenon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**M. GERMAIN GRENON
MAIRE**

**M. DANIEL HUDON
GREFFIER-TRÉSORIER ET DIRECTEUR GÉNÉRAL**